

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2011

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le vendredi 25 novembre 2011, à 17h30, en séance publique, sous la présidence de M. Francis FABRE, Maire.

DROITS DE PLANTATION

Le Maire informe le Conseil du courrier de l'ANEV relatif à la suppression des droits de plantation.

Le Conseil estime ce projet très dangereux pour les intérêts des viticulteurs et de la commune et décide de marquer son opposition par une délibération.

INDEMNITÉS DE CONSEIL

Le Conseil municipal approuve les indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor : Mmes CIKOJEVIC (du 1/7 au 31/8) et LUTZ (depuis le 1/9).

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Compte tenu de la nécessité de fixer un nouveau taux de taxe d'aménagement afin de prendre en compte les modifications législatives, le Conseil, sur proposition du Maire, fixe ce taux à 5%.

INTERCOMMUNALITÉ

Le Maire informe le Conseil que l'amendement déposé par la Communauté de Communes du Pont du Gard pour ne pas être fusionnée avec celles de l'Uzège et du Grand Lussan a été rejeté par la CDCI.